



# ***SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS***

## **Avis public**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ  
par la soussignée**

QUE le 1<sup>er</sup> avril 2019, le RÈGLEMENT 2019-363 modifiant le règlement sur les branchements à l'égout numéro 2006-258 afin d'intégrer les dispositions relatives aux soupapes de sureté (clapet anti-retour) a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 2 avril 2019**

Andrée Martin-Lambert

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe